

Compte-rendu Conseil Municipal du jeudi 19 février 2026 à 18h

Présents : Francis Laguerre, Pascal Philip, Lionel Glinka, Jean-Pierre Casta, Sophie Colombant, Patricia Laurent.

Absents excusés : Daniel Alard, Aurore Guimard, Edouard Jeannot, Sandrine Serrano.

Absente : Florence Martin-Pons.

Secrétaire de séance : Patricia Laurent.

Vote à l'unanimité pour approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2025.

1 – Compte Financier Unique

Recettes d'investissement 225 656,22 € pour 353 209,51 € de dépenses, soit – 127 553,29 € ;
Recettes de fonctionnement 380 628,31 € pour 312 573,51 € de dépenses, soit + 68 054,80 € ;
le compte d'investissement présente un solde négatif de 197 942,53 € (reste à réaliser compris) et le compte de fonctionnement présente un solde positif de 432 603,05 €. Dès lors, l'excédent du compte de fonctionnement viendra abonder le compte d'investissement.

Le Budget 2026 sera abordé par la nouvelle équipe lorsqu'elle sera élue et mise en place. Le bilan budgétaire de l'année 2025 est présenté par Lionel Glinka. Le budget est soumis à l'approbation du conseil. Pour cela, le Maire est sorti. Vote à l'unanimité.

2 – Demandes de subventions

Lors du précédent conseil, nous avons validé deux dossiers de subventions à soumettre à la Préfecture (DETR) et au Département (FDAL).

Le premier concernait le renforcement du clocher, mais lors de la visite nous avons constaté la nécessité d'intervenir rapidement aussi au niveau de la sacristie et il serait plus convenable de présenter un dossier unique pour la réhabilitation de l'église.

Nous avons convenu de retenir l'entreprise Lambert pour les fissures du clocher et le gros œuvre de la sacristie pour 5700 € et 8970 € (TTC, pas de TVA), plus EGA (prises et radiateur) pour 1588,92 €, soit 1324,10 € HT, plus Pauly (fenêtres) pour 1846,56 €, soit 1538,80 € HT, plus Alto (renforcement du plancher) pour 3709,23 €, soit 3091,03 € HT. Cela représente un total de 21 814,71 €, soit 20 553,93 € HT.

En ce qui concerne le deuxième dossier, pour les travaux sur l'ancienne école au rez-de-chaussée (portes et fenêtres) : 11 166,84 € TTC soit 9305,70 € HT (proposition de Pauly).

3 – Employés : heures supplémentaires

De manière à pouvoir prendre en compte des heures supplémentaires assurées par nos employés pour des besoins ponctuels, nous devons confirmer l'avis du CdG (en CST).

Libre ensuite à chacun d'entre eux d'opter pour une indemnité ou une récupération. Délibération à l'unanimité.

Cela permet d'aborder un autre sujet d'actualité : l'élagage des arbres en bordure de voie ou de chemin, avec parfois la nécessité d'intervention immédiate. Les dispositions à prendre ont été demandées à l'association des maires et restent la référence pour les interventions à venir.

4 – PLUi-H

Le PLUiH sera validé lors du Conseil Communautaire du 25 février.

Beaucoup de propriétaires avaient fait valoir une requête auprès des commissaires lors de l'enquête publique (plus de 200). Pour des raisons de quota atteint pour l'emprise foncière constructible, aucune requête n'a pu être retenue.

5 – DECI

A ce jour, nous sommes en passe d'être en conformité avec les obligations d'implantation d'une borne à incendie ou d'une bâche à moins de 400 m de toute habitation.

Il ne restera plus qu'à déposer une bâche au Mesclé, ce qui a été acté avec les pompiers.

Le SMDEA a contrôlé, comme il se doit la pression des bornes.

6 – Cimetière

Des cavurnes vont être positionnés au sol, au nombre de sept, à proximité du columbarium. L'entreprise S.A.R.L. Didier et Dominique Albert qui a implanté le columbarium est la mieux placée pour remporter le marché : 2335 €, livraison comprise, pour les sept cavurnes et les couvercles en marbre. Il faudrait les installer en régie.

La délibération prise en 2022 avait intégré la possibilité de souscrire à un cavurne pour 500 €.

7 – Coupe usagère

Le devis présenté par l'entreprise Antunes pour l'abattage et le transport s'élève à 5400 € pour les dix personnes inscrites pour cette coupe usagère (pour chacun, environ huit stères à finir de débiter). Trois se sont désistées et il en reste sept qui se répartiront l'ensemble.

8 – Conventions locaux et espaces communaux

La convention déjà prise avec le Foyer rural pour les jardins partagés et le verger communal peut être validée dès lors que le point de règlement évoqué a été modifié comme convenu. Un panneau d'affichage sera commandé à Jérôme Fritz de l'entreprise Alo (devis à venir) pour la présentation de cet espace ainsi que des arbres remarquables plantés dans notre commune.

Il conviendrait de se mettre en conformité avec toutes les associations pour l'utilisation des locaux communaux sous le couvert d'une convention adaptée et d'un règlement intérieur. Cette démarche nécessite des échanges avec toutes les associations, avant que ces dispositions ne soient validées en conseil. Cela doit être acté.

Pour information, le bistrot associatif est à ce jour occupé partiellement par « Bien vivre à Prayols », les salles de l'ancienne école essentiellement par le Foyer rural, le chalet en bois occupé par la Pétanque et les salles situées en sous-sol du pôle technique et associatif qui sont mises à la disposition de l'ACCA, d'Anim 236 et du Comité des fêtes pour entreposer du matériel.

La salle polyvalente est occupée par le Foyer rural dans le cadre de la gymnastique le lundi et le jeudi. Pour le reste, cette salle se loue ou se prête aux associations de Prayols. Il en va de même pour le « chalet tennis ». Le Maire est mandaté pour finaliser les conventions en cours.

9 – Questions diverses :

a – Vente de la maison Jauze

Plusieurs tentatives de vente par l'agence choisie ont. Aussi, celle-ci nous propose de l'autoriser à communiquer en mettant un prix plus bas. Le conseil décide de laisser les prochains élus s'exprimer sur cette vente.

b – THD

En janvier 2027, notre commune sera concernée par l'arrêt du réseau cuivre ADSL.

Afin que tous les habitants puissent bénéficier suffisamment tôt de la fibre optique, une rencontre sera possible pour tout particulier qui le souhaite, à la mairie avec des interlocuteurs professionnels dans la matinée du mercredi 4 mars et une campagne d'information doit se poursuivre à cet effet.

C – Archivage

Bien que le travail soit quasiment terminé, il faudra prévoir deux journées en 2027 pour finaliser les documents à éliminer et finir de former les secrétaires sur l'archivage numérique.

La séance est levée à 20h.